

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 17 novembre 2015**

Objet : Durée d'amortissement des biens du Syndicat

L'an deux mille quinze, le dix-sept novembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le six novembre, se réunit en session ordinaire, salle Etang des Landes, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Jean-Marie BOST	Conseiller départemental Haute-Vienne
Mr Yves RAYMONDAUD	Vice-Président au Conseil Départemental Haute-Vienne
Mme Hélène FAIVRE	Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène ROME	Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE	Conseillère Départementale Corrèze
Mr Christian HANUS	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia)	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Michel JAULIN	Vice-Président Agglo Tulle

Sont excusés :

Mme Guilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)	Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mme Valérie SIMONET (et son suppléant)	Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)	Adjointe au Maire à la Ville de Limoges
Mr Christian PRADAYROL (et sa suppléante)	Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive

Il est exposé aux délégués du Comité Syndical le rapport suivant :

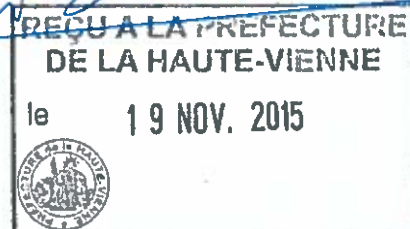
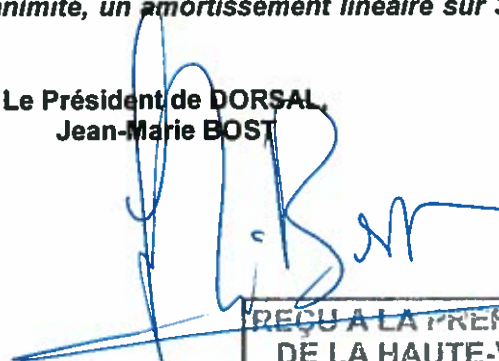
En référence aux délibérations N°97 du 11 décembre 2006, N°145 du 3 juillet 2008, N°200 du 24 mars 2010, N°215 du 1^{er} juillet 2010 et N°348 du 29 novembre 2013, les durées d'amortissement des biens ont été établies comme suit :

- subvention d'équipement (15 ans - linéaire)
- matériel informatique (3 ans - linéaire)
- logiciels (2 ans - linéaire)
- installations et aménagements de réseaux (40 ans - linéaire)
- subventions reçues dans le cadre des installations et aménagements de réseaux (40 ans - linéaire)
- compensation versée à Axione Limousin dans le cadre de l'aide à l'installation des équipements Wimax, satellite et Wifi (5 ans - linéaire)
- mobilier de bureau (10 ans - linéaire)

Sur l'exercice 2015, DORSAL a fait l'acquisition d'un réfrigérateur qu'il conviendra d'amortir en 2016. La durée d'amortissement pour ce type de biens inscrit au compte 2188 n'est pas encore fixée, il est proposé un amortissement linéaire sur 3 ans

Les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité, un amortissement linéaire sur 3 ans pour tout type de bien inscrit au compte 2188.

Le Président de DORSAL,
Jean-Marie BOST



Certifié transmis au représentant de l'Etat le

Publié par affichage le : 19 NOV. 2015